

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-34 du 2 septembre 2016 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630771S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1451-4, R. 1222-8, R. 1451-10 et suivants;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2005-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 août 2005 nommant M. Samuel VALCKE aux fonctions de directeur des affaires juridiques de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Samuel VALCKE, directeur des affaires juridiques, est nommé déontologue de l'Établissement français du sang pour une durée de trois ans à compter du 2 septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 2 septembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS